



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04.03.2026 à 20 heures**

Nombre de conseillers en exercice : 21
Présents : 18 à partir du point 2
Pouvoirs : 1
Votants : 19

Quorum atteint

L'an deux mil vingt-six, le 4 Mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation : 25 février 2026

Présidence : Monsieur P. BLANDIN, le Maire

PRESENTS : Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Maude SCHWARZ, Rémi SAUVESTRE, Emmanuel EGLAINE, Kathia VENDONIS, Jean-Yves BEC, Caroline COTTE, Pascale GAUD, Chrystelle GERLAND, Pascal GUERIN, Alexandre VERRECCHIA, Gabrielle NOBLIA (*arrivée 20h07 au point 2*), Cécile BOUSQUET Claire LEFEVRE, Perrine CRETEL, Jean-François DELDICQUE, Hervé SAEZ,

POUVOIRS :

Alexandre MARCHAL donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD

ABSENTS :

Maela FREMY, Grégory LACH

Secrétaire de séance : Pascale GAUD

COMMUNE DE SAINT CLAIR DE LA TOUR
Réunion du Conseil Municipal du 04 mars 2026 à 20h

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération concernant l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28.01.2026
- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations :
 - Signature avec EPSA pour une mission de collecte d'aides et de subventions
- Approbation du Compte de Gestion et Compte Administratif 2025
- Affectation du Résultat 2025
- Budget primitif 2026 : fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières
- Budget Primitif 2026 : Commune
- Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale
- Délibération fongibilité des comptes
- Délibération sur la suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- Délibération opération «EP - Rénovation tranche 7» - TE38
- Questions orales

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.01.2026 –
Délibération N° 2026-03-01**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026, lequel a été notifié aux membres, affiché et diffusé conformément aux règles en vigueur.

Le Conseil Municipal passe donc au **VOTE par 15 voix POUR et 3 Abstentions : J.F. DELDICQUE - P. CRETEL, et H. SAEZ**, et approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe avoir validé avec le groupe EPSA une mission de collecte d'aides et de subventions et de conseil en financement de projet portant notamment sur les dispositifs publics dans les différents échelons territoriaux (Fonds européens, l'Etat et ses agences, Régions, Départements etc.) et privés (fondations, fédérations etc.), la liste étant évolutive et non exhaustive.

Le Prestataire identifie les optimisations possibles, effectue des préconisations et les met en œuvre après validation par délibération du Conseil Municipal.

**DELIBERATION SUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DELIBERATION N°2026-03-02**

Madame Kathia VENDOIS, Adjointe aux Finances rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif ainsi que les restes à réaliser de l'année 2025, le Conseil Municipal délibère sur le CFU 2025 transmis par le Receveur Municipal.

Le Maire s'étant retiré pour le vote du CFU 2026, Madame VENDOIS Adjointe aux Finances préside la séance et présente les comptes 2025 de la manière suivante :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – SECTION INVESTISSEMENT

Cne ST CLAIR DE LA TOUR - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 756,97	66 689,34	54,76	18 621,30
204	Subventions d'équipement versées (6)	600,00	548,00	91,33	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 417 184,14	3 857 616,67	87,33	84 777,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	125 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	4 664 541,11	3 924 834,01	84,14	103 398,74
Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	324 118,52	310 607,56	95,83	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	332 118,52	310 607,56	93,52	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 996 659,63	4 235 441,57	84,77	103 398,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	57 011,30	29 692,08	52,08	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	34 471,40	6 432,78	18,66	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	91 482,70	36 124,86	39,49	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	5 088 142,33	4 271 566,43	83,95	103 398,74
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	5 088 142,33	4 271 566,43		103 398,74

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

Cne ST CLAIR DE LA TOUR - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	177 725,56	109 409,40	61,56	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	530,00	530,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 770 813,03	2 770 813,03	100,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	813 705,28	813 722,27	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 762 343,87	3 694 474,70	98,20	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	426 460,34			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	53 125,18	68 635,04	129,57	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	34 471,40	6 432,78	18,66	0,00
	Total des recettes d'ordre en investissement	514 057,12	75 267,82	14,64	0,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	4 276 400,99	3 769 742,52	88,15	0,00
001	Solde d'exécution positif reporté	823 206,34			
	Total des recettes de la section d'investissement	5 099 607,33	3 769 742,52		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 20, 30, 49 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre E24 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – SECTION FONCTIONNEMENT

Cne ST CLAIR DE LA TOUR - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	909 604,16	781 047,71	348,29	781 396,00	85,51	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 160 091,00	1 108 167,87	0,00	1 108 167,87	95,52	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	311 032,37	258 496,76	0,00	258 496,76	86,32	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 380 727,53	2 157 712,34	348,29	2 158 060,63	90,65	0,00
66	Charges financières	36 301,05	35 069,24	0,00	35 069,24	96,66	0,00
67	Charges spécifiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	31 000,00	436,07	0,00	436,07	1,41	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		2 448 228,58	2 193 237,65	348,29	2 193 585,94	89,60	0,00
023	Virement à la section d'investissement	426 460,54					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	53 125,16	68 835,04	0,00	68 835,04	129,57	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		479 585,72	68 835,04	0,00	68 835,04	14,35	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 927 814,30	2 262 072,69	348,29	2 262 420,98	77,27	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		2 927 814,30	2 262 072,69	348,29	2 262 420,98		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

Cne ST CLAIR DE LA TOUR - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RÉCETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	1 676,47	0,00	1 676,47	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	149 500,00	142 494,67	0,00	142 494,67	95,31	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	730 985,00	700 256,73	0,00	700 256,73	95,60	0,00
731	Fiscalité locale	1 363 600,00	1 353 788,00	0,00	1 353 788,00	99,28	0,00
74	Dotations et participations	488 690,00	566 020,03	0,00	566 020,03	115,82	0,00
75	Autres produits de gestion courante	81 978,00	68 271,21	0,00	68 271,21	83,28	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 814 753,00	2 832 507,11	0,00	2 832 507,11	100,63	0,00
76	Produits financiers	50,00	4,59	0,00	4,59	9,18	0,00
77	Produits spécifiques	6 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	200,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		2 820 803,00	2 844 511,70	0,00	2 844 511,70	100,84	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	57 011,30	29 692,08	0,00	29 692,08	52,08	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		57 011,30	29 692,08	0,00	29 692,08	52,08	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 877 814,30	2 874 203,78	0,00	2 874 203,78	99,87	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		59 060,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		2 927 814,30	2 874 203,78	0,00	2 874 203,78		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = D1 040

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	823 206,34		-501 823,81		321 382,43
Fonctionnement	782 705,97	732 705,97	611 782,80		661 782,80
TOTAL I	1 605 912,31	732 705,97	109 958,99		983 165,23
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 605 912,31	732 705,97	109 958,99		983 165,23

Monsieur le Maire ne prend pas part au Vote, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR et 3 Abstentions : J.F. DELDICQUE - P. CRETEL, et H. SAEZ :

- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget COMMUNE, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DELIBERATION N°2026-03-02

Après constatation des résultats au CFU 2025, l'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement.

Cela étant exposé, Kathia VENDOIS rappelle les résultats constatés à l'exercice 2025 et figurant au CFU 2025 et qui seront affectés au budget primitif 2026.

Il est proposé d'affecter et de reprendre les résultats 2025 pour le budget principal 2026 de la façon suivante :

- Affectation de 661 782,80 €
 - A la section recettes d'investissements
 - **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**
 - Au compte 1068 – Excédents de fonctionnements capitalisés

Résultat Section Investissement 2025 :

- Affectation de 321 382,43 €

A la section recettes d'investissement

- **Chapitre et compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Après en avoir délibéré, par 16 voix POUR et 3 Abstentions : J.F. DELDICQUE - P. CRETEL, et H. SAEZ le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité de l'affectation des résultats 2025 telle que proposée.

**DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2026
Délibération 2026.03.03**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2026.

Il propose une subvention à hauteur de 30 000 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 30 000 € au CCAS de Saint Clair de la Tour.

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR
L'ANNEE 2026
Délibération 2026.03.04**

Kathia VENDONIS informe les membres du Conseil Municipal que lors de la commission finances du 14 janvier 2026, la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été formulée.

L'article 1639 A du Code Général des Impôts prévoit que les décisions relatives aux taux et aux produits doivent être transmises par la collectivité à l'administration fiscale et que les conseils municipaux votent chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les taux d'imposition applicables au budget de l'année 2026 et inchangés par rapport à l'année 2025 :

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE A L'UNANIMITE** les taux d'imposition applicables pour l'année 2026 de la façon suivante :

- Taxe foncière propriétés bâties : 32.48 %
- Taxe foncière non bâties : 57.18 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.23 %

**BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE
Délibération 2026.03.05**

Kathia VENDONIS présente au Conseil Municipal la proposition de Budget Primitif 2026 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement. (voir documents en annexe)

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2026 de la Commune tel qu'indiqué ci-dessous avec un vote par section et par chapitre.

Recettes fonctionnement	fonction	Propo. 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	020 - Administration générale de la collectivité	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		
013 - Atténuations de charges	020 - Administration générale de la collectivité	1 000,00 €
Total 013 - Atténuations de charges		1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	020 - Administration générale de la collectivité	8 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	025 - Cimetières et pompes funèbres	3 000,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		11 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	020 - Administration générale de la collectivité	4 200,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	281 - Hébergement et restauration scolaires	145 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	313 - Bibliothèques, médiathèques	500,00 €
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		149 700,00 €
73 - Impôts et taxes	020 - Administration générale de la collectivité	670 745,00 €
Total 73 - Impôts et taxes		670 745,00 €
731 - Fiscalité locale	020 - Administration générale de la collectivité	1 470 400,00 €
Total 731 - Fiscalité locale		1 470 400,00 €
74 - Dotations et participations	020 - Administration générale de la collectivité	491 600,00 €
74 - Dotations et participations	028 - Autres moyens généraux	87 500,00 €
74 - Dotations et participations	201 - Services communs	25 000,00 €
74 - Dotations et participations	331 - Centres de loisirs	44 000,00 €
Total 74 - Dotations et participations		648 100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	020 - Administration générale de la collectivité	100,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	021 - Personnel non ventilé	32 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	551 - Parc privé de la collectivité	32 000,00 €
Total 75 - Autres produits de gestion courante		64 100,00 €
76 - Produits financiers	020 - Administration générale de la collectivité	50,00 €
Total 76 - Produits financiers		50,00 €
77 - Produits spécifiques	020 - Administration générale de la collectivité	1 500,00 €
Total 77 - Produits spécifiques		1 500,00 €
Total général		3 016 595,00 €

Dépenses Fonctionnement	Fonction	Propos. 2026
011 - Charges à caractère général	020 - Administration générale de la collectivité	200 400,00 €
	021 - Personnel non ventilé	9 000,00 €
	022 - Information, communication, publicité	6 500,00 €
	028 - Autres moyens généraux	4 500,00 €
	212 - Ecoles primaires	16 000,00 €
	281 - Hébergement et restauration scolaires	111 600,00 €
	313 - Bibliothèques, médiathèques	3 300,00 €
	501 - Services communs	11 000,00 €
	511 - Espaces verts urbains	5 000,00 €
	581 - Réserves Foncières	1 000,00 €
	733 - Assainissement	15 000,00 €
	751 - Réseaux de chaleur et de froid	171 400,00 €
	820 - Services communs	132 200,00 €
	13 - Hygiène et salubrité publique	12 000,00 €
	510 - Services communs	4 000,00 €
	515 - Opérations d'aménagement	13 000,00 €
	821 - Transport sur route	7 000,00 €
	18 - Autres interventions de protections des personnes et des biens	59 000,00 €
	311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	40 000,00 €
	81 - Transports scolaires	1 800,00 €
Total 011 - Charges à caractère général		825 700,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	021 - Personnel non ventilé	1 215 950,00 €
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 215 950,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	020 - Administration générale de la collectivité	440 797,20 €
Total 023 - Virement à la section d'investissement		440 797,20 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	020 - Administration générale de la collectivité	110 000,00 €
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		110 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	020 - Administration générale de la collectivité	123 654,00 €
	021 - Personnel non ventilé	101 545,00 €
	12 - Incendie et secours	97 500,00 €
	211 - Ecoles maternelles	200,00 €
	212 - Ecoles primaires	1 048,80 €
	420 - Services communs	30 000,00 €
Total 65 - Autres charges de gestion courante		353 947,80 €
66 - Charges financières	020 - Administration générale de la collectivité	40 000,00 €
Total 66 - Charges financières		40 000,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	020 - Administration générale de la collectivité	30 000,00 €
Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations		30 000,00 €
67 - Charges spécifiques	020 - Administration générale de la collectivité	200,00 €
Total 67 - Charges spécifiques		200,00 €
Total général		3 016 595,00 €

Recettes investissements	Fonction	Propos. 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	020 - Administration générale de la collectivité	321 382,43 €
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		321 382,43 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	020 - Administration générale de la collectivité	440 797,20 €
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement		440 797,20 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	01-opérations non ventilables	0,00 €
	020 - Administration générale de la collectivité	110 000,00 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		110 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	020 - Administration générale de la collectivité	0,00 €
Total 041 - Opérations patrimoniales		0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	01-opérations non ventilables	110 500,00 €
	020 - Administration générale de la collectivité	706 782,80 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		817 282,80 €
13 - Subventions d'investissement	020 - Administration générale de la collectivité	343 378,00 €
	845 - Voirie communale	42 766,00 €
Total 13 - Subventions d'investissement		386 144,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	020 - Administration générale de la collectivité	1 901 000,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		1 901 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	020 - Administration générale de la collectivité	0,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours		0,00 €
Total général		3 976 606,43 €

Dépenses Investissements	fonction	RAR 2025	Propos. 2026	TOTAL 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80- transports -services communs			0,00 €
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	020- administration générale de la collectivité			
Total 041 - Opérations patrimoniales				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	028-autres moyens généraux			0,00 €
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves				0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	020- administration générale de la collectivité		380 000,00 €	380 000,00 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées			380 000,00 €	380 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	515 - Opérations d'aménagement		81 617,55 €	81 617,55 €
20 - Immobilisations incorporelles	551 - Parc privé de la collectivité	780,00 €	5 200,00 €	5 980,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	734 - Eaux pluviales		3 800,00 €	3 800,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	322- stades		29 760,00 €	29 760,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	281 - Hébergement et restauration scolaires	17 841,30 €		17 841,30 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles		18 621,30 €	120 377,55 €	138 998,85 €
204 - Subventions d'équipement versées	020 - Administration générale de la collectivité		600,00 €	600,00 €
Total 204 - Subventions d'équipement versées			600,00 €	600,00 €
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels	020 - Administration générale de la collectivité		0,00 €	0,00 €
Total 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels			0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	025 - Cimetières et pompes funèbres	3 252,00 €	100,00 €	3 352,00 €
21 - Immobilisations corporelles	028 - Autres moyens généraux	2 230,80 €	5 000,00 €	6 471,20 €
21 - Immobilisations corporelles	211 - Ecoles maternelles		24 000,00 €	24 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	212 - Ecoles primaires	39 807,03 €	21 840,00 €	61 647,03 €
21 - Immobilisations corporelles	29 - Sécurité		140 000,00 €	140 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	512 - Eclairage public	12 993,60 €	56 000,00 €	68 993,60 €
21 - Immobilisations corporelles	515 - Opérations d'aménagement		344 180,00 €	344 180,00 €
21 - Immobilisations corporelles	551 - Parc privé de la collectivité		250 000,00 €	250 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	734 - Eaux pluviales		101 000,00 €	101 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	80 - Services communs		96 460,00 €	96 460,00 €
21 - Immobilisations corporelles	321 - Salles de sport, gymnases	22 394,76 €	1 995 000,00 €	2 017 394,76 €
21 - Immobilisations corporelles	020 - Administration générale de la collectivité		106 300,00 €	106 300,00 €
21 - Immobilisations corporelles	13 - Hygiène et salubrité publique		10 000,00 €	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	518 - Autres actions d'aménagement urbain	4 099,25 €	50 000,00 €	54 099,25 €
21 - Immobilisations corporelles	52 - Politique de la ville		1 800,00 €	1 800,00 €
21 - Immobilisations corporelles	849 - Sécurité routière		45 050,00 €	45 050,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles		84 777,44 €	3 246 740,00 €	3 331 757,84 €
23 - Immobilisations en cours	551 - Parc privé de la collectivité		100 000,00 €	100 000,00 €
Total 23 - Immobilisations en cours			100 000,00 €	100 000,00 €
Total général		103 398,74 €	3 847 717,55 €	3 950 356,69 €

Après lecture de ce projet de budget primitif 2026, le Conseil municipal **VOTE à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2026

FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026 Délibération 2026.03.06

Kathia VENDONIS, Adjointe aux Finances informe les membres du conseil que le code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut

déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7 %** des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE Délibération 2026.03.07
--

Maude SCHWARZ, Adjointe en charge de la Scolarité informera l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique qu'il convient que le Conseil Municipal de statuer sur la fermeture d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 35 heures en raison de la promotion de l'agent.

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Le conseil municipal **valide à l'unanimité** la suppression d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe.

OPERATION « EP - RENOVATION TRANCHE 7 » - TE38 Délibération 2026.03.07

Suite à la demande de la commune, Monsieur Rémi SAUVESTRE, Adjoint à l'aménagement du cadre de vie explique que Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux sur trois armoires électriques présentés selon le financement ci-dessous :

Collectivité : **SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR**
Affaire n° **26-002-377**
EP - Rénovation tranche 7

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :
51 561 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, sont sollicitées pour financer ladite opération :

Sur le montant de 51 561.00 €, TE 38 subventionne le projet à hauteur de 10 %.il reste à la charge de la commune :

- La participation communale prévisionnelle aux investissements de : **42 968 €**
- Les frais de gestion de TE38 s'élèvent à : **3 437 €**

Le Conseil VOTE à l'unanimité et :

- 1 - PRENDRE ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : **51 561 €**
- 2 - ATTRIBUER un fonds de concours qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération, correspondant à la participation communale aux investissements de TE38 d'un montant prévisionnel total de : **42 968 €**
- 3 - PRENDRE ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : **3 437 €**

QUESTIONS ORALES

Monsieur le maire informe avoir reçu cinq questions de la part de Monsieur Jean-François DELDICQUE

Question 1 :

Monsieur le Maire, vous avez signé une convention avec le cabinet EPSA pour la recherche de subventions concernant des projets de salles d'un montant supérieur à 2 millions d'euros. Or, la réglementation impose de ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les accusés de réception des dossiers complets. Pouvez-vous nous garantir qu'aucun ordre de service de démarrage des travaux ne sera signé avant que ces subventions ne soient sécurisées, afin d'éviter que la commune ne doive financer 100 % du projet par l'emprunt ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de projet de salles à la commune à 2 millions d'euros mais un projet « plaine des sports » consistant à transformer le terrain de foot actuel en terrain synthétique avec un budget de 1.9 million prévu.

Je tiens à vous préciser qu'à ce jour, aucuns travaux n'ont été engagés et qu'aucun ordre de service de démarrage n'a été signé.

La commune respectera strictement le cadre réglementaire. Ainsi, aucun ordre de service de démarrage des travaux ne sera signé avant que les dossiers de demande de subvention aient été déposés et que les accusés de réception correspondants aient été obtenus.

Question 2 :

Le budget 2026 prévoit un nouvel emprunt de 1,9 million d'euros (ligne 16), alors que l'encours de la dette s'élevait déjà à 826 € par habitant en 2024, soit bien au-dessus de la moyenne des communes de notre strate. Comment comptez-vous absorber le remboursement annuel de cette nouvelle dette dans les années à venir sans augmenter les impôts fonciers, sachant que nos charges de personnel augmentent déjà de 10 % cette année ?

Réponse de Monsieur le Maire :

La masse salariale n'a pas augmenté de 10 % mais de 4.8 %. Pour rappel sur ce chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » il y a eu l'augmentation de la cotisation patronale payée afin de financer le régime de retraite des agents territoriaux. Mais également la prise en charge obligatoire de la prise en charge d'une partie de la mutuelle des agents et la création d'un poste supplémentaire au service technique voté unanimement lors du dernier conseil.

Concernant l'encours de la dette, Monsieur le Maire projette le Compte individuel de la collectivité du site des finances publiques effectivement l'encours de la dette par habitant est de 826 € en 2024 mais en 2021, à l'utilisation du prêt signé par M. Deldicque pour financer le chantier de la nouvelle école, il était de 1082 € par habitant. En 3 ans nous avons donc réussi à le réduire de 20 %. En 2024, le même site gouvernemental précise que le produit de la taxe foncière ne 2024 était de 422€ par habitant, en dessous de la moyenne qui était de 474€ par habitant. Cela démontre donc que nous avons bien réduit l'endettement de la commune sans faire exploser la fiscalité locale.

Question 3 :

La salle de sport, le gymnase et la mise aux normes du terrain de football sont des projets ambitieux. Cependant, ces nouveaux équipements vont générer des frais d'entretien ainsi que des besoins en personnel supplémentaires.

Avez-vous réalisé une étude d'impact sur les dépenses de fonctionnement pour les cinq prochaines années ?

Quel sera le coût annuel réel d'entretien de ces nouveaux équipements pour les contribuables ?

Réponse de Monsieur le Maire

Tout d'abord, à ce jour, la commune n'a pas de projet concernant une salle de sport ou le gymnase, mais uniquement le projet Plaine des Sports et après contact auprès de la sous-Préfecture, nous sommes en période de campagne électorale, il existe une règle de neutralité de la communication institutionnelle. Cela signifie que la mairie ne doit pas utiliser les moyens publics pour faire de la propagande électorale. Cette question portant sur des programmes électoraux, le Conseil Municipal qui traite des affaires courantes de la Commune n'est pas le lieu pour répondre à cette question.

Question 4 :

Vous auriez indiqué au FCTC que le terrain de football serait livré, après mise à niveau, en septembre 2026.

Pensez-vous pouvoir tenir ce calendrier ?

Réponse de Monsieur le Maire

Effectivement, cette information a été transmise au FCTC par le Maître d'œuvre.

Question 5 :

Des plantations d'arbres ont été réalisées sur le terrain où était initialement prévu le jardin pédagogique avec l'association OSEZ.

Quelles sont les raisons de ce changement et quel en est le coût pour la commune ?

Réponse de Monsieur EGLAINE, Adjoint au Développement Durable

Contrairement à ce qui a pu être évoqué, aucune plantation d'arbres n'est prévue par l'association OSEZ.

Les plantations réalisées s'inscrivent dans le cadre du projet « Sentier Nature », présenté lors du conseil municipal de mai 2025. Ce projet prévoit notamment la création d'une mare pédagogique, l'aménagement d'une clairière équipée de bancs ainsi que la plantation d'un verger.

Monsieur Rémi Sauvestre précise par ailleurs que la convention envisagée avec l'association OSEZ Nature, relative à la création d'un jardin d'insertion destiné à des travailleurs en situation de handicap, en contrepartie du nettoyage du Sentier Nature, n'a à ce jour pas été validée par le conseil municipal.

Intervention de Madame Chrystelle GERLAND, conseillère municipale

À l'approche de la fin de ce mandat municipal, je souhaite adresser mes remerciements sincères à l'ensemble des membres de ce conseil municipal.

Durant ces années de travail collectif, nous avons partagé des réflexions et des décisions importantes pour notre commune. Nous pouvons être fier du travail réalisé.
A très bientôt

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire adresse ces remerciements pour leur engagement constant aux conseillers municipaux et à leur implication au service de notre commune.

Il souligne leur assiduité et leur présence régulière à chaque séance du Conseil qui ont permis d'atteindre le quorum à toutes les réunions, garantissant ainsi le bon fonctionnement de l'instance démocratique.

La qualité des contributions a largement contribué à l'enrichissement de nombreux projets pour notre village et à mener à bien plusieurs réalisations importantes.

Il se dit fier du travail accompli ensemble et des progrès réalisés pour notre village. Ces succès sont le fruit d'un engagement collectif.

Question de Perrine CRETEL, conseillère municipale

Est-ce que je pourrais avoir le nom de l'intervenant qui fera la fresque du mur de l'école élémentaire, projet validé pour une subvention de la commune au conseil municipal de Janvier 2026.

Réponse

Il s'agit de Monsieur REVEIL à Torchefelon.

Fin de séance 20h45

Le maire



La secrétaire

Pascale GAUD

